

TAILLY



BULLETIN MUNICIPAL

— N°24 —

Janvier 2016

SOMMAIRE

Le mot du maire	1
Composition du conseil municipal.....	2
Compte-rendu du Conseil Municipal.....	4
Budget 2015.....	8
Info-Service.....	9
Etat Civil	13
Petit annuaire des entreprises sises à Tailly	13
Chambres d'hôtes de Tailly.....	19
Démarches Administratives	18
Lois et règles de civisme	20
Travaux	21
L'école de Tailly	25
Résumé du dernier conseil d'école de cette année 2015	27
Venue du Père Noël à Tailly	29
Vie associative	30
Informations diverses	30
Quelques photos.....	33

Le mot du Maire



Malheureusement, cet éditorial que j'aurais voulu optimiste et joyeux ne peut l'être suite aux attentats que notre pays a subi le 13 novembre; Comme vous tous, je suis extrêmement bouleversé par cette catastrophe et ma pensée va aux victimes et à leur famille ainsi qu'à notre pays qui se trouve meurtri. J'espère de tout cœur que personne ne trouvera prétexte à faire des amalgames qui pourraient encore plus fragiliser notre république et notre liberté.

Comme vous le lirez peut-être dans ce bulletin, votre équipe municipale est en train de travailler sur de nombreux points concernant l'évolution de notre commune:

- création d'un local technique pour les cantonniers
- sécurisation de la circulation dans la traversée de notre village y compris la "route de Bligny"
- révision de notre PLU, imposée par l'application de nouvelles lois
- réfection du mur du cimetière
- mise en conformité du réseau "eaux" de la rue des Eaux
- enfouissement des réseaux (électricité et téléphone) dans le cœur du village

Je profite de ce bulletin pour remercier les membres du conseil municipal pour leur investissement et leur travail, et peut-être plus particulièrement mes deux adjoints...Je remercie également les agents municipaux, Béatrice notre secrétaire, nos cantonniers Pierre et Dominique (le "petit nouveau"), Mme Oukérimi notre agent d'entretien et Mme Aellig notre Atsem qui travaillent pour le bon fonctionnement de notre commune.

Je relance l'invitation à tous, d'aller consulter le site internet (tailly21) sur lequel vous trouverez toutes les informations concernant la vie et l'actualité de notre commune. Depuis ce site, vous pouvez m'envoyer personnellement un mail pour me faire part de vos remarques, vos suggestions et vos critiques (positives ou négatives ?!) .

Bien-sûr, en ce début d'année 2016, je vous transmets, à tous et à toutes, tous mes vœux de santé, de bonheur et de courage!

Paul Becker
Maire de Tailly

Composition du Conseil Municipal

Maire Paul BECKER

1^{er} Adjoint Henri JORLAND

2^{ème} adjointe Guigone JOUFFROY

Tél Mairie : 09 61 61 27 24

Les Conseillers :

Marie Christine CAIRE, Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET, Franck BAUDINET, Jocelyn MARCHETTO, Joël PATRIARCHE, Eric SORDET, Romaric TAILLIART.

Commissions Municipales :

Le maire, Paul BECKER est Président de toutes les commissions.

Finances :

Natalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET, Henri JORLAND, Eric SORDET.

Travaux, Sécurité, Voirie, Cimetière :

Franck BAUDINET, Henri JORLAND, Jocelyn MARCHETTO, Joël PATRIARCHE, Romaric TAILLART

Vie Associative :

Marie Christine CAIRE, Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET, Romaric TAILLART.

Environnement, entretien du village et plans d'eau :

Franck BAUDINET, Marie Christine CAIRE, Nathalie DUBUET, Elisabeth FLAJOLLET
Guigone JOUFFROY

Communication, Site internet, Bulletin :

Franck BAUDINET, Marie Christine CAIRE, Henri JORLAND, Guigone JOUFFROY

Rythmes Scolaires :

Eric SORDET, Romaric TAILLIART

Délégations et Représentations :

Délégué et Suppléant à la communauté d'Agglomération :

Paul BECKER, Henri JORLAND

CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) :

Eric SORDET

Syndicat d'Electricité du Sud Beaunois :

Henri JORLAND, (titulaire), Franck BAUDINET (Suppléant)

Conseil d'école :

Romarc TAILLIART, Eric SORDET

C.C.A.S :

Marie Christine CAIRE, Elisabeth FLAJOLLET, Jocelyn MARCHETTO, Joël PATRIARCHE.

Syndicat de Rivières :

Paul BECKER, (titulaire) Guigone JOUFFROY (Suppléante)

Association Foncière : la commune est représentée par son maire

Compte-rendu du Conseil Municipal

EAUX PLUVIALES :

A compter du 1er Janvier 2015 la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud devient compétente en matière de gestion des eaux pluviales.

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, concernant les incendies et les secours.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 € au SIVU qui regroupe les communes de Merceuil, Corcelles- les -Arts, Ebaty et Tailly.

P.L.U. Plan Local d'Urbanisme

Il nous est imposé de procéder à la révision du P.L.U pour mise en conformité avec le SCOT.

Cette révision s'inscrit dans un cadre législatif et doit s'adapter à l'évolution des documents d'urbanisme depuis la création du PLU en 2008; il est nécessaire de prendre en compte les différentes récentes lois : lois Grenelle de l'Environnement, la loi Alur (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme rénové)

Suite à l'acceptation du devis du Cabinet Marie-Jo Gallet pour un coût de 17.724€ TTC.

A ce jour, il est nécessaire pour la municipalité de lancer une révision de son P.L.U afin de le rendre compatible avec ces documents supra-communaux.

Après délibération le Conseil décide :

☞ De prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme.

☞ De prévoir la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes :

- Une information sur le site internet de la commune et dans un bulletin distribué à tous les habitants durant toute la procédure de révision du projet.
- L'organisation de réunions publiques (2 au minimum).

☞ La mise à disposition en mairie du projet de P.L.U à son état d'avancement et d'un registre qui permettra à chacun de communiquer ses observations.

☞ De donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations de services concernant la révision du P.L.U.

☞ De solliciter l'Etat, conformément au décret n°83-1122 du 22 Décembre 1983, pour qu'une dotation soit allouée à la Commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du P.L.U ainsi que le Conseil Départemental pour l'attribution de la subvention octroyée désormais à ce même titre.

☞ De demander à Monsieur le Préfet l'association des services de l'Etat et la mise à disposition gratuite des services de la DDT selon l'article L.121.7 du code de l'Urbanisme pour assurer le conseil de cette procédure.

☞ De dire que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

CHASSE

Il a été décidé, après vote, d'autoriser la chasse aux abords de l'étang mystérieux 6 jeudis matin par an, le 19/11/2015, le 03/12/2015, le 17/12/2015, 07/01/2016, le 21/01/2016 et le 04/02/2016.

SOUVENIR FRANÇAIS

Monsieur Lallemand Bernard de l'Association "le Souvenir Français" a réalisé un recueil concernant les soldats morts à la guerre, le dit recueil a été remis officiellement à la Mairie lors d'une réunion présidée par Philippe Lucas Président de l'Association de Côte-d'Or

PROJETS DE TRAVAUX POUR 2016

ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE :

Lors de la dernière réunion du Syndicat, il a été annoncé que les travaux d'enfouissement des réseaux (électriques et téléphoniques) pour Tailly sont programmés pour 2016.

Les attributions de subventions vont changer au 1er Janvier 2016, les 300 premiers mètres linéaires à 80% et jusqu'à 150 000 € subventionnés à 40% par le SICECO.

Nous sommes en attente d'un devis.

LOCAL DU CANTONNIER :

Plusieurs devis ont été établis pour la construction d'un bâtiment technique.

Monsieur Becker demande à la commission travaux de se réunir pour l'avancement de ce projet.

ETUDE DE CIRCULATION ET DE SECURISATION DU VILLAGE :

3 cabinets ont été contactés pour élaborer un projet.

Il a été décidé de lancer une étude par l'entreprise Technique TOPO.

SECURITE INCENDIE DANS LA RUE DES EAUX :

Mise en conformité car les 2 réserves d'eaux sont situées à plus de 200m des habitations.

Prévoir 2 poteaux incendie dans la rue.

RESTAURATION DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE :

1 devis a été retenu, les travaux sont commandés

RESTAURATION DES OEUVRES D'ART DE L'EGLISE

Nous attendons le cahier des charges de la DRAC.

Budget 2015

Dépenses de fonctionnement:	<u>288 099.00 €</u>	Recettes de fonctionnement:	<u>809 710.00 €</u>
Charges à caractères général	60 600.00 €	Produits des services	3 500,00 €
Charges de personnel	45 499.00 €	Impôts et taxes	147 200,00 €
Fonds de péréqu.Interc.	3 500.00 €	Dotation et participation	29 863,00 €
Autres charges gestion courant	53 050.00 €	Atténuation de charges	100,00 €
Charges Exceptionnelles	50,00 €	Excédent antérieur reporté	629 047,00 €
Charges financières	0,00 €		
Dotation aux amortissements	5 600,00 €		
Dépenses imprévues fonctionnement	1 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	118 000,00 €		

Dépenses d'investissement:	<u>164 472.00 €</u>	Recettes d'investissement:	<u>164 472.00 €</u>
Dotation fonds divers	0,00 €	Subvention d'Investissement	0,00 €
Remboursement d'emprunts	0,00 €	Amortissement	5 600,00 €
Fonds de concours	21 000,00 €	Dotation Fonds Divers	40 072.00 €
Immobilisations corporelles	60 500,00 €	Virement de la section Fonct	118 800.00 €
Immobilisations incorporelles	5 000,00 €		
Immobilisation en cours	45 000,00 €		
Déficit d'investissement	32 972,00 €		

Lors de l'examen de ce budget, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et examiné la pertinence de sa décision, a décidé de maintenir les taux des taxes idem année précédente soit :

Taxe d'habitation	7.70 %
Taxe Foncière	9.60 %
Taxe Foncière non Bâtie	35.50 %

<u>BUDGET ZONE ARTISANALE</u>		<u>C.C.A.S.</u>	
Dépense de Fonctionnement	26 558.00 €	Dépenses de fonctionnement	2 000.00 €
Charges à caractère général	26 000.00 €	Charges à Caractère Générales	2 000.00 €
Déficit de fonct reporté	558.00 €		
Recette de Fonctionnement	26 558.00 €	Recettes de fonctionnement	2 000.00 €
Dotation et participation	13 945.00 €	Dotations et Participations	1 986.00 €
Subvention Exceptionnelle (Budget Com)	12 613.00 €	Résultat reporté	14.00 €
Dépenses d'Investissement	0 €		
Recettes d'Investissement	13 945.00 €		
Excédent reporté	13 945.00 €		

SECRETARIAT de MAIRIE : tél : 09.61.61.27.24

Adresse Mail : mairie.de.tailly@wanadoo.fr

Site internet : <http://tailly21.fr>

La mairie est ouverte au public les lundis et Jeudis, de 18h30 à 19h30.

(Une sonnette, à l'entrée de la mairie, est à disposition des personnes qui auraient des difficultés à monter au 1^{er} étage en salle de mairie)

ECOLE de Tailly : Tél : 03.80.26.85.49 - Institutrice : Mme JUILLARD

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Pour le RPI :

Départs de Tailly : 8 h 25 - 13 h 25 pour EBATY (8 h 15 le mercredi)

8 h 50 - 13 h 50 pour CORCELLES (8 h 40 le mercredi)

Retours à Tailly : 12 h 05 - 16 h 25 venant de CORCELLES (11 h 35 le mercredi)

12 h 30 - 16 h 50 venant d'EBATY (12 h 00 le mercredi)

Chauffeur du bus : Mme AELLIG : 03.80.21.40.89

En direction des collèges et lycées de BEAUNE :

Départs de Tailly : 7 h 10 et 8 h 24 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

7 h 14 les mercredis

Retours à Tailly : 17 h 44 et 18 h 24 du lundi au vendredi

12 h 44 uniquement le mercredi

Comment savoir si le bus circule en cas d'intempéries ?

Téléphoner au service Transports de la Communauté d'Agglomération au 03 80 24 56 80

en précisant le numéro de circuit : S213 7 H 10 ou S310 le soir et mercredi midi ou S321 08h24.

EGLISE :

Notre commune fait partie du Secteur rural de l'ensemble Paroissial de BEAUNE, que vous pouvez contacter directement au 03.80.26.22.70.

L'abbé Oscar Ruiz est le prêtre référent pour le secteur de BLIGNY-LES-BEAUNE (Tél : 06.64.91.92.05)

Une permanence est assurée le jeudi de 17 H à 18 H à BLIGNY-LES-BEAUNE (hors vacances scolaires) 33 Route de Beaune.

Le calendrier des messes figure sur le journal « La Vie des Cinq Clochers » qui paraît en Juin et Décembre.

RAMASSAGE des ORDURES MENAGERES :

Le CAMION-POUBELLE passe le LUNDI entre 4H et 14H. Une information relative au recyclage des emballages vous a été transmise. La bonne utilisation de la poubelle jaune doit être poursuivie.

La DECHETTERIE DE MEURSAULT reçoit :

Cartons, papiers, ferrailles, verres, gravats, végétaux, déchets divers non recyclables, huiles usagées, batteries, gratuitement pour les particuliers, et contre redevance pour les artisans, commerçants et industriels.

Les horaires de la déchetterie sont les suivants:

☞ Fermé le Mardi

- Horaires d'été du 1er Avril au 30 Septembre

Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 14 h – 19 h

Dimanche : 9h – 13 h.

- Horaires d'hiver du 1er Octobre au 31 Mars

Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 14 h – 17 h

Dimanche : 9h – 13 h.

NB : nous rappelons qu'il est formellement interdit de décharger tout gravats ou autre déchet sur le précédent site le long des étangs, route de Merceuil.

CONTENEURS VERRES - JOURNAUX

Ces conteneurs sont à la disposition de la population pour le dépôt des journaux, bouteilles, et sont situés sur le parking rue du Champ Guillaume. Merci de maintenir cet espace propre.

Marché ambulant



Heure de passage : 15H30 / 16H30

BUREAU DE POSTE :

Un bureau de poste est ouvert au centre de tri de Meursault ancien bâtiment du SERNAM en gare SNCF du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00

PRET DE MATERIEL COMMUNAL :

Les tables et bancs de la Municipalité peuvent être prêtés (gratuitement) aux habitants. Ce prêt concerne un usage strictement personnel sur la Commune de Tailly. Les réservations et retraits doivent être effectués aux heures de permanence. Une caution de 100 € sera demandée à la réservation. Pour un suivi plus facile, nous demandons le retour du matériel prêté dans un délai maximum de 10 jours et la caution sera restituée. Merci de veiller à rendre les tables et les bancs propres.

La commune de Tailly a fait l'acquisition de **tentes pliables** de 6mx3m. Ces structures sont prioritairement destinées aux besoins communaux, aux écoles et aux associations de la commune. Toutefois, la municipalité de Tailly a jugé utile de pouvoir louer, de manière occasionnelle, ces structures aux résidents de la commune dans le cadre d'organisation de manifestation à caractères privés.

Tarif forfaitaire de location : 20 euros par tente, pour une période de 1 à 3 jours.

Montant de la caution : 100 euros par tente.

A.D.M.R. :

Aide à domicile en milieu rural : soins à domicile, aide familiale, aide-ménagère, garde malade à domicile etc...

En cas de besoin, s'adresser à l'ADMR - Avenue de Corton 21550 LADOIX SERRIGNY

Tél : 03.80.26.43.02

ECOUTE 21 :

Une ligne téléphonique pour rompre l'isolement.

Il s'agit d'un service d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes retraitées, handicapées ou leurs familles.

La ligne téléphonique 03.80.70.29.29 fonctionne de 11 à 19 heures 52 semaines par an.

ECOUTE 21 est un complément au système de téléalarme pour orienter les personnes isolées.

Ce service a été créé par la FEDOSAD avec l'ADMR et le soutien financier du Conseil Général.

TELESECURITE POUR PERSONNES AGEES VIVANT SEULES OU HANDICAPEES

La télé sécurité (appelée aussi téléalarme ou téléassistance) permet aux personnes âgées vivant seules d'alerter immédiatement en cas de besoin une centrale d'écoute qui prévient les secours d'urgence si besoin.

Il existe plusieurs services de téléalarme en général avec abonnement :

- Présence Verte - M.S.A. (mutualité Sociale Agricole) à DIJON tél : 03.80.63.22.89
- Mutualité Française de Côte d'Or à DIJON service de Téléassistance : tél : 03.80.76.81.62
- FILIEN de l'ADMR (Association du service à domicile) à CHENOVE tél : 03.80.51.47.51
- AMIFIL (TELECOM) qui propose une formule un peu différente.

GARE DE MEURSAULT

De nombreux trains s'arrêtent et partent en gare de Meursault: pensez-y pour vos déplacements

Etat civil

NAISSANCE

Lili-Rose GIRARDOT Le 13.08.2015

MARIAGE



Jessica MAZIER et Benjamin BOSCH le 11 juillet 2015

DECES

Michel GAUTHIER le 15 mai 2015

Madeleine BRICE épouse OLIVAIN le 12 octobre 2015

Nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue à :

Carole MEUNIER et Antoine LELARGE

Stéphanie DAVID et François Xavier GIRARDOT

Françoise ARNOULD et Jean Yves GARREAU

Petit annuaire des entreprises sises à Tailly

Société Bourguignonne de Pâtisserie

Siège social et usine à ROMANS SUR ISERE (26) viennoiserie crue et prête à cuire.

Usine Zone Artisanale TAILLY – 24 Rue du Champ Guillaume

Activité : Fabrication de produits surgelés (tropéziennes et mini gougères) 1000 tonnes par an.

Effectifs : 36

Benoît BELLANG

Siège social : 3 ter rue des Eaux TAILLY – 06 86 92 36 69

Activité : Courtier en vins

Effectif : 1

Domaine BERTHELEMOT Brigitte SCE

Siège social : 24, rue des Forges Meursault

Cuverie bâtiment technique Zone Artisanale TAILLY – 03 80 21 68 61 – www.domaineberthelemot.com

Effectif : 6

Domaine St FIACRE SCEA

Siège social : rue de l'église TAILLY

Activité : Viticulture

Effectifs : 4

DUPONT FAHN Raymond

Siège social : Rue des Eaux TAILLY – 06 14 38 53 21

Activité : Viticulture

Effectifs : 4

SARL DE MEIX LETARD

Siege Social : 6 rue de l'Eglise 21200 BLIGNY LES BEAUNE

Entrepôt : TAILLY

Activité : Prestations de services travaux viti-vinicole

Effectifs : 4

METIVIER Patrick

Activité : Cordonnier multi services ambulant sur les marchés de CHAGNY le jeudi et le Dimanche matin et devant la grande surface Intermarché à CHAGNY le Mercredi et le Vendredi matin.

06 19 36 80 80

SARL Joël MICHELIN

Siège social : 27 bis rue de la Gare MEURSAULT

Entrepôt matériel : Zone artisanale TAILLY

Activité : Entreprise de travaux viticoles et terrassement

Effectifs: 5

MIGNON Marc

Rue du champ Guillaume TAILLY – 06 20 44 33 67

Activité : Auto Entrepreneur en maçonnerie carrelage faïence

SARL PAPASODARO

Zone Artisanale TAILLY

Activité : Vente de fruits et légumes sur les marchés Beaune, Chagny Dijon Nuit st Georges Longvic

Effectifs : 4

SARL P.M.A Mécano Soudure

Siège Social : Zone Artisanale TAILLY – 03 80 26 89 99 – www.pma21.fr

Activité : Découpe laser tôlerie chaudronnerie thermo laquage

Effectifs : 15

SA ENTREPRISE Hubert ROUGEOT MEURSAULT

Siège Social : RD 23 Champs Lain TAILLY

Activité : Travaux Public

Effectif : 159

TOMARIE

LECOURBE Thomas

Domicile TAILLY au Château – 06 11 48 41 10

Activité : Traiteur

Effectif : 2

MIKETTE CREATIONS

Carole Meunier

Domicile : 9, Rue Robarde TAILLY

Activité : Confection sur mesure, couture et créations

WWW.STYLMETAL21.COM

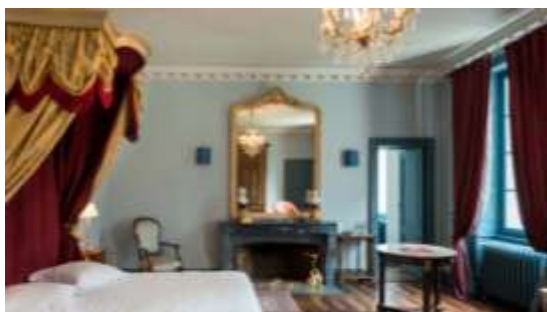
Contact: Julie Fournier - Tél : 06 27 04 48 50



Les chambres d'hôtes de Tailly

Le Château de Tailly

Mme Cabaret : www.chateaudetailly.com



La maison de Lucien

Mr & Mme Geisser : www.lamaisondelucien.fr



La ferme de Tailly

Mme Jafflin: www.gites-de-France.com/location-vacances-tailly-gite-ferme-de-tailly-21G53.html



Ancien Domaine “Le petit bonheur”

Mr & Mme Parker: <http://www.chambresdhotels.org/Detailed/13242.html>



La maison d'Émily

Mr et Mme Smith: [Chambresdhotels.org/detailed/13242.html](http://www.chambresdhotels.org/detailed/13242.html)



Babysitting

Baby-sitting à Tilly:

« Voir le site internet de la Mairie »



Démarches administratives

Formalités et pièces désirées	Où s'adresser	Pièces à fournir
Carte nationale d'identité*	Mairie du domicile	2 photos, livret de famille, extrait d'acte de naissance – justificatif de domicile – ancienne carte
Passeport	Mairie de Beaune	2 photos, photocopie de la carte d'identité, justificatif de domicile, timbre fiscal de 88 € et ancien passeport
Extrait du casier judiciaire	Casier judiciaire National 10 rue de Landreau 44079 NANTES cedex	Copie d'une pièce d'identité site internet : www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20
Légalisation de signature	Mairie du domicile	La pièce à légaliser doit être présentée par la personne habilitée à signer avec une pièce d'identité
Autorisation de sortie du territoire pour mineurs	Ce document n'est plus nécessaire depuis le 01/01/2013	
Pour déclarer une naissance	Mairie du lieu de naissance (délai 3j)	Certificat d'accouchement Livret de famille ou pièces d'identité
Pour déclarer un décès	Mairie du lieu de décès Délai 24 heures	Certificat de décès Livret de famille
Extrait d'actes de naissance – mariage – décès	Mairie du lieu de naissance – mariage – décès	Noms prénoms Dates des événements
Mariage	Mairie 2 mois avant la date prévue	Dossier en mairie
Duplicata livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Soit ancien livret, soit renseignements complets sur la famille

*Les cartes d'identités ont, à partir du 1er Janvier 2014, une durée de validité de 15 ans: Cet allongement de 5 ans concerne à la fois les nouvelles CNI délivrées à des personnes majeures à partir du 1er janvier 2014, et les CNI délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

URBANISME

Petit récapitulatif des autorisations à demander en mairie en cas de projets de travaux ou de rénovation

(voir site internet: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>)

Certificat d'urbanisme d'information	Avant la réalisation d'un projet: Il renseigne sur : -les règles d'urbanisme applicables à votre terrain, -les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...), -la liste des taxes et participations d'urbanisme (taxe d'aménagement, projet urbain partenarial...).
Certificat d'urbanisme opérationnel	Avant la réalisation d'un projet: En plus des informations données par le certificat d'information, il indique : -si votre terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet, et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront votre terrain.
Déclaration préalable de travaux	-Travaux sur une petite surface: Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin). Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. -Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment: Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner : le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre, ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.
Permis de construire	-Travaux créant une nouvelle construction (à l'exception des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m², et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable). - Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. -Travaux sur une construction existante: Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison. Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m². Lorsque la construction est située en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU, un permis est nécessaire si : les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m². -Un permis est également exigé si les travaux : ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
Permis d'aménager	Un permis d'aménager est exigé pour : -la réalisation d'opération d'affouillement (creusage) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 2 hectares (soit 20 000 m²), -la réalisation de certaines opérations de lotissement.
Permis de démolir	Un permis de démolir est exigé lorsque la démolition d'une construction est envisagée

Lois et règles de civisme

Un petit rappel des règles de bon voisinage et de civisme...

- Il n'est pas autorisé, et ce depuis plusieurs années, de faire des feux quel que soit la nature des matériaux (article 84 du règlement sanitaire).
- Nuisances sonores: Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des outils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, scies etc...) peuvent être effectués seulement les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.
- Les aboiements de chiens, nuisances sonores particulièrement courantes en France, relèvent du Code de la santé publique (décret du 31 Août 2006). Les propriétaires d'animaux sont encouragés à prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage et veiller à éviter que ceux-ci n'aboient pas de façon intempestive.
- Les animaux de compagnie ne doivent pas divaguer dans le village ni laisser des déjections sur les voies publiques ou terrain de jeux.
La loi oblige les propriétaires de chien à ramasser les déjections de leur chien (sous peine de 450€ d'amende).
- Les haies, arbustes et arbres en limite de propriété doivent être entretenus et ne pas excéder 2 mètres de haut ni déborder sur le domaine public.
- Les abords des containers à déchets doivent être laissés propres ; Il est fréquent de voir cet endroit transformé en déchetterie : cet agissement est digne de goujat et est passible d'amende
- Nous devons respecter les pelouses communales : Les voitures ne doivent pas rouler ni être stationnées sur les pelouses communales.
- Suite à un chantier les rues et routes doivent être rendues propres

Le Maire
Paul Becker

Travaux

Mise en conformité eau et incendie Rue de la Boutière



Installation d'un panneau « Stop »



De nouveaux bacs à fleurs à Tailly



Réfection de la rue des eaux



Réfection et rehaussement du chemin d'association foncière "Chemin du champ carré" pour limiter les dégâts des crues



Remplacement des arbres derrière le monument aux morts



Rénovation de la chaussée de la rue Champ Lain en ZA et pose de 3 lampadaires



Prairie Fleurie



Porte fenêtre de l'école

La porte de l'école a été changée pendant les vacances de la Toussaint afin de ne pas perturber la classe de Madame Juillard.



Sapin tu deviendras grand



Mathis aime bien faire des soustractions.
Jihane vous souhaite un hiver enneigé.
Martin adore étudier les hominidés.
Théo vous souhaite un été ensoleillé.
Tiago préfère calculer les opérations en ligne.
Maïlyss vous souhaite un printemps tout vert.
Bastien trouve le squelette qui est dans la classe très sympa.
Clarisse vous souhaite un automne en or.
Rhanya aime bien étudier le corps humain.
Malak vous souhaite de faire de beaux voyages.
Manon voudrait faire une équipe de foot de filles.
Baptiste vous souhaite de manger beaucoup de chocolat.
Laëtitia voudrait bien faire toujours des dessins pour ses amies.
Johanne likes speaking english.
Clara vous souhaite de passer de bonnes vacances.
Olcan n'aime pas faire des bilans.
Guilhem vous souhaite que toujours on vous aime.
Maëva n'aime pas les nombres.
Camille vous souhaite une bonne santé.
Alexeï aime étudier la géographie des départements et régions.
Marylou vous souhaite beaucoup de petits bonheurs.

21 loulous et 1 maitresse vous souhaitent une belle année 2016



1) EFFECTIFS A LA RENTREE 2015

83 élèves à la rentrée, 2 départs le 22 septembre ce qui fait que 81 élèves fréquentent actuellement le RPI, répartis de la façon suivante :

- CORCELLES :
 - classe de Mme JEANNET : 23 élèves → TPS : 4 P.S : 13 M.S : 6
 - classe de Mme KOWALCZYK : 19 élèves → G.S : 12 C.P : 7
- TAILLY :
 - classe de Mme JUILLARD : 21 élèves → C.E.1 : 11 C.E.2 : 10
- EBATY :
 - classe de Mme PEREIRA : 18 élèves → C.M.1 : 14 C.M.2 : 4

57 familles dont : 29 Corcelles (dont 7 de Masse) 81 enfants dont : 39 Corcelles (dont 11 de Masse)

17 Ebaty

5 Tailly

6 extérieures au R.P.I

25 Ebaty

7 Tailly

10 extérieurs au R.P.I

2) LOCAUX SCOLAIRES :

CORCELLES : Mme Martin et M. Bouard signalent que des travaux seront réalisés pendant les vacances de Toussaint : isolation de la classe maternelle, rabaissement du plafond dans les toilettes et la cuisine, peinture des toilettes adultes. Il sera donc nécessaire de débarrasser ce local avant le début des vacances. Les institutrices rappellent qu'il faudra que les travaux soient terminés suffisamment tôt pour que le ménage puisse être effectué.

Une fiche de travaux sera déposée en mairie comme d'habitude.

L'autorisation d'utiliser les locaux scolaires (salle de motricité) par la troupe « Eclats de Rires » est reconduite.

Mme Kowalczyk rappelle que depuis l'aménagement de la sortie de secours dans la salle de motricité, il reste un espace à fermer par une barrière.

TAILLY : M. Becker indique que des travaux vont être effectués pendant les vacances de Toussaint : deux portes seront changées. Une réflexion est en cours pour augmenter l'espace de rangement dans la classe.

EBATY : Mme Pereira signale une fuite dans le préau au niveau du toit.

Le parquet reste difficile à entretenir. M. Athanase indique qu'une proposition de devis est en cours pour les rideaux de la classe. Un détecteur à ultra-sons a été posé afin d'éloigner les chats dans l'allée de la cour.

3) CLASSE DE DECOUVERTES :

Mme Pereira indique que la classe de découvertes est prévue du 4 au 8 avril dans le Haut-Doubs à

Chaux-Neuve. Le projet (pédagogique et financier) est en cours d'élaboration et sera présenté lors du prochain Conseil d'Ecole. Comme les fois précédentes, les municipalités sont sollicitées pour obtenir une subvention. A priori cela ne devrait pas poser de problème. D'autres subventions seront également demandées et L'APE participera également, comme à l'accoutumée, au financement de cette classe en faisant un don.

4) CANTINE- GARDERIE :

La fréquentation varie de 10 à 16 enfants le matin. Le soir l'effectif est compris entre 10 et 12.

Beaucoup d'élèves déjeunent au restaurant scolaire le midi, parfois jusqu'à 36 ; le service arrivant à saturation, une réflexion est en cours entre la Communauté d'Agglomération et les communes.

Concernant le bus du ramassage scolaire, 58 enfants ont un titre de transport cette année.

5) INFORMATIONS DIVERSES :

- Le 02 décembre, les élèves assisteront à un spectacle, à l'occasion du Noël du RPI à la salle des fêtes de Corcelles. Cette année, ce sera la compagnie Cirko Senso et le spectacle s'intitulera : « Cirko Barré ».

A l'issue de ce spectacle, les enfants interpréteront quelques chants et recevront les cadeaux collectifs, financés grâce au don de l'APE.

- le 12 Décembre aura lieu un petit marché de Noël organisé par l'école de Corcelles.

- Les élèves des 2 classes de Corcelles ont assisté le lundi 12 octobre à un spectacle donné par Caroline Cambiolo qui a présenté un conte de sa composition : « La souris et l'oiseau »

La secrétaire : S. JEANNET

La présidente : J. KOWALCZYK

Site internet



Depuis le mois de mai 2014, la commune de Tailly dispose d'un site internet :

www.tailly21.fr

Depuis le site, vous pouvez laisser un message au choix au secrétariat de mairie ou à l'administrateur du site ou, un message plus confidentiel directement à Mr le Maire.
N'hésitez pas à consulter le site et à nous faire part de vos remarques et suggestions.

Venue du Père Noël à Tailly

Cette deuxième édition fût encore une belle réussite avec une participation de plus en plus importante. Cet évènement a permis à tous ceux qui le désiraient de se retrouver pour un moment fort convivial afin d'accueillir le Père Noël dont la hotte débordait de cadeaux pour les enfants autour de boissons chaudes et de pâtisseries.



Nous avons eu la joie d'accueillir cette année les chiens de traîneaux de Jacques Brocard qui participe à des courses sur terre de chiens de traîneaux ; il nous a permis de découvrir ce sport méconnu dans nos contrées en faisant faire des tours aux enfants.



Merci à Monsieur le Maire et au Conseil pour le soutien ainsi qu'aux bénévoles pour leur implication dans le bon déroulement de cet évènement qui met de la gaieté tant dans les yeux des enfants que des adultes.



Vie associative

L'Association St FIACRE



L'Association **St FIACRE** est une société d'entraide, créée en 1997 à la suite de la dissolution du centre de première intervention de TAILLY. Cette société a pour but d'aider les personnes sinistrées, d'agir pour la vie sociale du village ou encore de seconder l'employé communal en nettoyant les égouts, le lavoir etc... Entre autre, l'association Saint Fiacre assure l'installation de la structure bâchée communale pour les manifestations de la commune, mais plus pour les particuliers.

Le Président, Michel Caire

Association Taillytienne de Loisirs:



En 2015 l'équipe ATL a souhaité prolonger et relancer quelques activités telles que:

- . Le très dynamique groupe de Mosaïque avec sa très belle exposition finale les 30 et 31 mai.
- . Quelques marches se sont organisées autour d'Annie Olivain (en semaine et dimanche matin)
- . Le pique-nique du village s'est déroulé dans la bonne humeur le 29 mai

Et de nouvelles activités :

- . Une course aux Œufs a été organisée le 11 avril pour la joie des petits et grands; suivie d'un goûter champêtre
- . Plusieurs sorties Vélo organisées par Mr Flajollet et nous proposons toujours l'accès au Tennis

Vous pouvez également retrouver notre actualité sur le site www.tailly21.fr

ou vous inscrire sur notre liste d' e-mails auprès de pascal.ambrosi@orange.fr

Le tarif adhérent est de 5 euros

N'hésitez pas à vous inscrire auprès de Pascal Ambrosi-15 rue de la boutière

L'équipe ATL vous remercie de votre soutien et que 2016 vous apporte chaleur parmi les vôtres, positivisme et sérénité

Tarifs annuels pour l'accès au court de tennis valable à partir du 01 janvier 2016

Adulte	40.00 €	Enfants de moins de 10 ans	10.00 €
Couple	60.00 €	Plafond adhésion famille	120.00 €
Enfant de 10 à 16 ans	15.00 €	Forfait invité annuel	30.00 €
Etudiants	20.00 €		

Ces tarifs comprennent l'accès à l'éclairage. A noter un changement de serrure à chaque début de saison;

Une nouvelle clé au moment de l'adhésion.

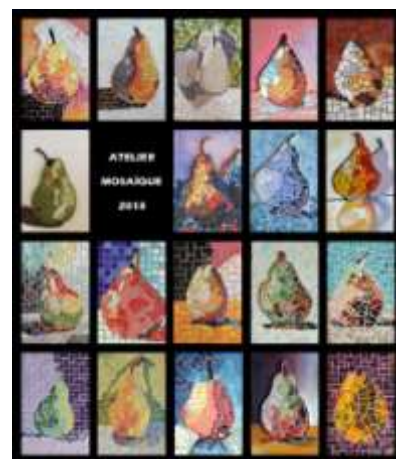
Pour tous renseignements concernant ces activités, n'hésitez pas à contacter Henri Jorland ou Guigogne Jouffroy.

L'atelier mosaïque, Pour sa troisième année de fonctionnement, l'atelier mosaïque adulte de l'ATL regroupe maintenant 20 participants... le samedi matin et le mardi après-midi, on coupe, on colle, on échange, on s'interroge ou on s'émerveille... on crée, pour soi, pour offrir, et aussi pour montrer toute la richesse et les possibilités de la mosaïque. Cette année encore, une exposition sera organisée en fin de saison. Les curieux pourront y découvrir les réalisations de l'année, et notamment les créations sur un thème « imposé » : cette fois, ce sera les oiseaux.

Des stages, d'une journée, ou de deux jours, sont aussi proposés et accessibles aux débutants qui souhaitent découvrir cette activité. Les thèmes abordés sont variés : mosaïque de verre, relief, boules décoratives, ...

Les enfants ont aussi leur atelier : ils se retrouvent pendant les vacances les après-midi, pour créer sur des thèmes proposés, ou en fonction de leur inspiration. Il reste des places disponibles pour faire un essai.

Pour tout renseignement : Sandrine Perrin 03 80 21 42 84



Association de Parents d'Elèves du RPI Corcelles-les-Arts / Ebaty / Tailly

"L'implication des parents d'élèves et des habitants des trois villages est essentielle pour l'Association des Parents d'Elèves et nous tenons à vous remercier tous chaleureusement!

En effet, cette nouvelle année scolaire commence bien grâce à votre participation à la soirée bourguignonne et à la vente de sapins.

L'APE tient également à vous rappeler l'importance de la mobilisation de tous afin de pouvoir contribuer aux festivités de Noël pour chacune des classes et au voyage en classe découverte des CM1-CM2 d'Ebaty.

Le don de l'association permet à chaque famille de bénéficier d'un coût raisonnable pour ce séjour et nous souhaitons pouvoir y contribuer encore de nombreuses années.

L'APE remercie également les membres du bureau qui ont cédé leur place, le vice-président et la trésorière adjointe, après de nombreuses années de bénévolat et les nouveaux membres qui nous ont rejoints.

Enfin, l'APE vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année!



Histoire de Tailly

Le dernier seigneur de Tailly

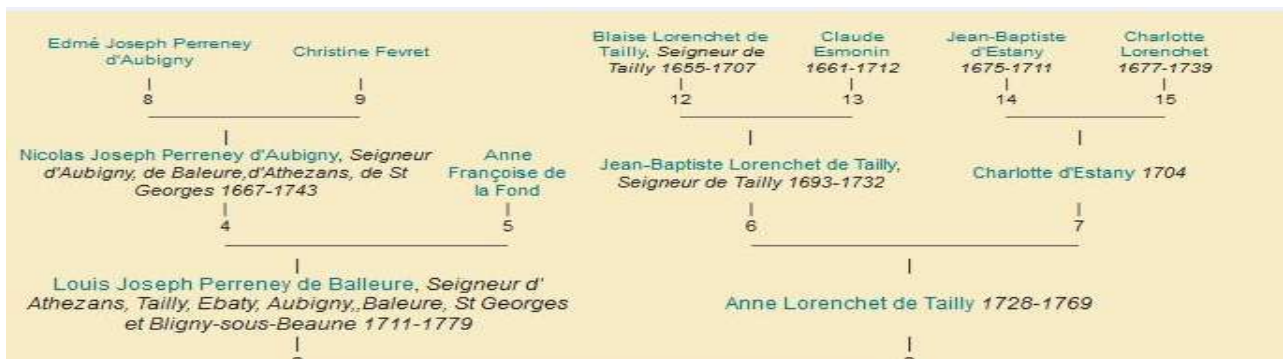
Louis-Joseph PERRENEY de BALEURE

Né le 19 mars 1711 - Meursault (21)

Décédé le 4 juin 1779 - Dijon (21), à l'âge de 68 ans

Conseiller au Parlement de Dijon

Marié avec Anne LORENCHET de Tailly (1728-1769) (Parents : Jean-Baptiste LORENCHET de TAILLY, sgr de Tailly 1693-1732 & Charlotte d'ESTANY 1704).



Charles Perrenney de Balleure,

Seigneur d'Athesans, Tailly, Ebaty né le 11 avril 1761 de Louis Joseph, conseiller au parlement. issu d'une famille parlementaire,. assez endetté, il vendit en 1792 sa terre d'Ebaty et s'exila en Suisse. il ne laissa pas d'héritier.

Le patrimoine foncier est relativement dispersé, dans les années 1720 la famille Perrenney acquiert un hôtel particulier sur la place Saint-Jean (n°23 de l'actuelle place Bossuet) et va désormais résider à Dijon; mais Nicolas-Joseph ne néglige pas pour autant la gestion de ses terres. Accroître son patrimoine fut le but de toute sa vie. Le commerce des épices lui permit d'établir une véritable fortune. Louis-Joseph en tant que conseiller au Parlement se doit d'afficher un train de vie qui correspond à la "société" à laquelle il appartient. Cette société, intelligente, riche, polie aime tous les luxes et surtout ceux de l'esprit. dès les premiers soleils, Louis-Joseph, qui réside dans son hôtel particulier de Dijon se rend dans ses châteaux.

Le 11 mars 1761 il confirme la donation de la totalité de ses biens en faveur de son fils Charles Perreney de Balleure soit les terres, les châteaux de Tailly, Ebaty, Bligny sous Beaune et son hôtel particulier de Dijon.

Charles ne suit pas les traces de son père, il se dirige vers une carrière militaire et devient mousquetaire du Roi, à partir de 1776. il reprend en main l'exploitation de ses terres mais la crise rurale s'installe, les années 1780 sont une période de panique.

1789 : La Révolution sera sans pitié pour les membres de la famille Perreney de Baleure et leurs biens. Charles s'exile définitivement en Suisse en 1790 et frappé par les lois révolutionnaires tous ses biens sont confisqués.

<i>Un tableau des dames du 18 ème siècle.</i>		<i>Biens</i>	
	<i>Etienne Loret, soeur d' Anne Loret</i>		<i>Dijon hôtel de Perreney de Baleure</i>

Au XVIII e siècle, nous ne trouvons plus que de rares écus gravées mais des numéros vont faire leur apparition. On peut signaler la série des quinze bornes que messire Perreney de Balleure fit planter vers 1770 et qui sont maintenant alignées devant la mairie d'Ebaty, et à Tailly quelques-unes dont une devant l'entrée du parc. l'écu est surmonté d'une couronne de marquis accompagné des lettres EB (Ebaty) et T (Tailly) et soutenu d'un numéro.

Ebaty



Tailly



Plusieurs sources: Archives Côte d'Or, bibliothèque de Dijon,

Merci à Mme Lefebvre et Mme Gueniffey pour la réalisation de ce document

Quelques photos

Tailly et son histoire

Qui connaissait les personnes figurant sur ces photos ?



La Galette des Sages



La Chasse aux Œufs



Le printemps arrive il est temps de fleurir le village



Le 8 Mai 2014



Cérémonie du 11 Novembre 2014



La Saint-Fiacre



Le Repas des Sages, 36 ans séparent ces photos...

2015



1979



Tailly, la nature à votre porte...





Imaginer l'avenir, c'est déjà le construire



Meilleurs vœux 2016

